

CERTIFICAT DE TOILETTEUR CANIN EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les conditions d'admission

- Trouver une entreprise d'accueil avec laquelle vous signerez un contrat d'apprentissage de deux ans.
- Etre âgé de 16 à 25 ans. Si moins de 16 ans, une dérogation est à demander.
- Etre issu d'une classe de 3^e.

Durée de la formation

2 ans soit 420 h par an (12 semaines de 35h)

Le rythme d'alternance privilégié est en moyenne d'une semaine par mois en centre de formation

Le contenu de la formation :

- Expression et communication
- Initiation économique et juridique
- Mathématiques
- Technologie canine
- Technique de toilettage
- Dessin appliqué à la profession
- Langue étrangère (anglais)
- Connaissance des milieux de travail
- Vente de produits et de services
- Informatique

Ce qu'il faut faire

Pour rentrer en formation il faut trouver une entreprise d'accueil avec laquelle vous signez un contrat d'apprentissage

La demande du dossier est à faire par le futur employeur auprès de la chambre des métiers de laquelle il dépend.



Ce qu'il faut savoir

- Les frais de formation : la formation est gratuite pour le jeune. Elle sera subventionnée par le conseil régional de Basse Normandie
- Les frais de scolarité : 75 € pour l'année à la charge de l'élève
- Les frais d'hébergement : 60 € par semaine (tarifs au 01/09/10) avec petit déjeuner + déjeuner + dîner + hébergement à la MFR

Rentrée scolaire : Septembre

Règlement : les jeunes hébergés au sein de la MFR doivent suivre le règlement intérieur de l'établissement.

DÉBOUCHÉS

- Employé de salon de toilettage ou d'animalerie
- Création ou reprise d'entreprise
- Création d'un salon itinérant